

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2021**

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme CHERASSE Colette, Mme COMOGLIO Annick, M. DUPERRAY Jean-Baptiste Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory, M. SESSIECQ Jean-Marc, Mme THOMAS Laëtitia

Date de convocation : 11 janvier 2021

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h dans la salle des fêtes de Saint-Julien

Madame Dominique PEIRON a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7/12/2020 est approuvé l'unanimité

11) Décision modificative n°2 au budget 2021 : écritures d'ordre acquisition à l'euro symbolique

L'acquisition à l'euro symbolique des 16m² à proximité du rond-point des Varennes, préalable à l'aménagement de l'accès au terrain communal, est à considérer comme une subvention reçue par la collectivité, puisque l'achat a été fait à un prix inférieur à la valeur du bien.

Le bien doit donc être inscrit à l'inventaire de la collectivité pour sa valeur estimée et des écritures d'ordre budgétaires doivent retracer la réception de cette subvention en nature.

Pour ce faire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 au budget principal 2020 suivante

- Inscrire un crédit de 99€ en dépense **au chapitre 041, compte 2111**
- Inscrire un crédit de 99 € en recette au **chapitre 041, compte 1328**

2) Autorisation de déposer une déclaration préalable pour clôturer le local voirie

Sur proposition de la commission bâtiments, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de clôture du local technique présenté, et autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable à cet effet ;

Questions diverses

-Une modification du PLU est en cours de préparation en attendant l'élaboration du PLUI.

-Protocole sanitaire :

-à la cantine : le protocole en place depuis le 2 novembre répond déjà majoritairement aux dernières exigences énoncées. Quelques ajustements à la marge sont prévus.

-à la salle des fêtes : les enfants de l'école ne peuvent plus pratiquer de sport en lieux couverts. A ce jour, son ouverture n'est permise que dans quelques cas restreints ; réunions professionnelles, Rami...

-Charte forestière du SMRB : Mme Peiron sera déléguée pour la commune (Mme Chérasse suppléante)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 21h49

Le Maire,
Nathalie PETROZZI-BEDANIAN